

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, 2 février 2026

Objet : Labellisation « Grand Site de France » de Vézelay

Une décision ministérielle du 26 janvier 2026 (publiée au Bulletin Officiel du ministère de la transition écologique du 28 janvier) a attribué le label « Grand Site de France » à Vézelay pour les huit prochaines années.

Ce label, inscrit au Code de l'environnement, vient reconnaître la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de Vézelay, engagé par le syndicat mixte du Grand Site de Vézelay avec l'ensemble de ses partenaires. Ce travail, engagé depuis de nombreuses années déjà avec l'accompagnement permanent des services de l'État, va permettre de mettre en œuvre un projet ambitieux de préservation des paysages et de gestion du public sur le site protégé du Vézélien.

Ce territoire bénéficie déjà d'une protection paysagère forte, avec un site classé sur plus de 10 000ha depuis 1998, complété par un site inscrit sur 8 000ha. Il est également ponctué d'une trentaine de monuments historiques protégés par le ministère de la Culture, dont la basilique Sainte-Marie-Madeleine qui est inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, avec la colline de Vézelay et l'église d'Asquins (au titre des Chemins de St-Jacques de Compostelle en France). Le label « Grand Site de France » ne vient ajouter aucune réglementation ou protection supplémentaire : il reconnaît ici l'engagement collectif des acteurs du territoire au service de la préservation et de la mise en valeur du site.

Avec Vézelay, 26 sites sont désormais labellisés « Grand Site de France » au niveau national, dont 3 en région Bourgogne-Franche-Comté (les deux autres étant « Bibracte-Morvan des sommets » et « Solutré-Pouilly-Vergisson », labellisés respectivement depuis 2007 et 2013).

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



Points de repères sur la politique des Grands Sites

Le label « Grand Site de France » est un label d'excellence paysagère, réservé aux sites classés de grande notoriété dont la gestion collective en permet la préservation et la mise en valeur des qualités paysagères. Il est décerné pour 8 ans par décision de la transition écologique après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Il constitue une marque déposée par l'État auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle depuis 2002.

La DREAL, en tant que service régional chargé des sites, est le relai du ministère sur le territoire. Elle soutient et accompagne les démarches « Grand Site » dans la région, en lien étroit avec les autorités préfectorales et la direction régionale des affaires culturelles.

Condition d'octroi du label :

- être un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles ou culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative de ce territoire. Le territoire doit présenter une notoriété impliquant une forte fréquentation ;
- présenter un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le site doit présenter un état, un entretien et un fonctionnement satisfaisant, et penser ses aménagements et services aux visiteurs au regard de l'identité et de la singularité des lieux, en veillant à ce que la fréquentation reste compatible avec la patrimonialité des lieux et les conditions de vie des habitants ;
- avoir un organisme de gestion partenarial attributaire du label, qui coordonne la mise en œuvre du projet Grand Site et dont le fonctionnement est assuré de manière pérenne par des moyens dédiés.

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC